Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

Le 25 novembre 2020

Vous trouverez à télécharger un courrier signé par Monsieur le préfet, relatif au renforcement des mesures de prévention afin de lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène.

- Télécharger le courrier préfecture.pdf» (77.9 Ko)

PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Depuis le 17/11/2020,
l'ensemble du territoire français
est classé en risque élevé
vis-à-vis du risque grippe aviaire.

Tenez-vous informé sur :
https://www.haute-garonne.gouv.fr/
Rubrique Politiques publiques
> Agriculture, élevage, forêt et développement rural
> Informations élevages par maladies
> Influenza aviaire

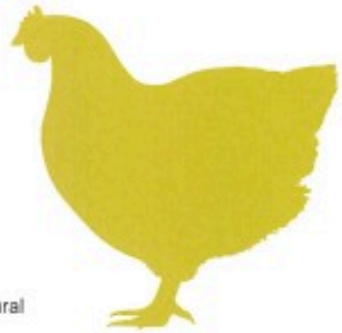

LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs
destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !

- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister.
  Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires....).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

! Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.